

Peine capitale

A ceux qui disent que nous n'agressons pas sexuellement l'auteur d'un viol, que nous ne brûlons pas le pyromane, mais que nous voulons tuer un meurtrier, je répondrai que refuser à la société le droit d'ôter la vie à certaines catégories de meurtriers invétérés sous prétexte que ce serait suivre leur exemple, revient à lui enlever le droit d'emprisonner l'auteur d'un enlèvement reconnu coupable. Car, en le détenant contre son gré, la société userait des mêmes tactiques que celles qu'emploie le criminel.

Je crois que la société devrait à juste titre imposer la peine de mort aux meurtriers, car c'est la punition la plus sévère que l'on puisse imposer au délit le plus grave, le meurtre. Cela en soi prouve que l'État n'agit pas ainsi pour suivre l'exemple du meurtrier. C'est pourquoi la société n'agit pas envers l'auteur d'un viol ou le pyromane comme on l'a laissé entendre.

Bien des gens ont cité la Bible. Les adversaires comme les partisans de la peine de mort peuvent la citer. Mais lorsque le Christ a dit: «Que celui qui n'a jamais péché lui jette la première pierre», il voulait nous rappeler de bien nous examiner et de ne pas nous considérer comme vertueux et innocents. Cela ne veut pas dire qu'un pays ne devrait avoir ni lois, ni forces de l'ordre, ni tribunaux pour appliquer la justice lorsque des crimes sont commis. Les paroles du Christ qui a dit qu'il ne faut pas appliquer le principe «œil pour œil, dent pour dent» s'appliquent à nos relations quotidiennes et personnelles avec nos semblables, et non aux lois nécessaires d'un pays qui visent à maintenir l'ordre et la discipline. On a fortement tendance, quoique sans doute inconsciemment, à considérer que la société devrait même pardonner le meurtre sur la foi des paroles du Christ.

Je reconnais, monsieur l'Orateur, que, si tout le monde agissait toujours comme il faut, aucun pays n'aurait besoin de lois. Mais nous savons que ce jour n'est pas encore arrivé. En fait, il est possible que le monde avance malheureusement à grands pas dans la direction opposée; et qui nierait que c'est dû en partie à un manque croissant de discipline? Il faut s'occuper de ceux qui, dans la société, n'obéissent ni aux lois de Dieu ni aux lois des hommes.

On reconnaît qu'il est nécessaire que la société impose ses lois, tout comme il est nécessaire de maintenir la peine capitale, au moins dans les textes législatifs, pour s'en servir dans des cas extrêmes contre ceux qui commettent un crime aussi horrible que le meurtre. Bien que la tendance à la permissivité et à la suppression de la discipline si nécessaire aux enfants se soit accentuée au cours des années passées, on admet maintenant l'erreur magistrale de cette époque toute récente; lorsqu'on l'aura rejetée, on verra revenir les mesures disciplinaires ainsi que l'autodiscipline.

Monsieur l'Orateur, on ne peut sûrement pas interpréter le véritable esprit de Pâques comme un encouragement à un plus grand relâchement dans une société où le criminel est dorloté, alors que la victime, elle, est presque entièrement rejetée et oubliée. On ne peut pas non plus prétendre qu'il signifie ou même laisse le moins sous-entendre que la société devrait supprimer ses cours de justice, établies pour maintenir la loi et l'ordre, la paix et la sécurité.

On m'a demandé pourquoi je suis en faveur de la peine de mort. Pour certains genres de crimes, je crois qu'elle est indispensable. Il y a, par exemple, une prison fédérale aux États-Unis qui a eu la garde d'un homme condamné à l'emprisonnement à vie et qui, depuis qu'il est en prison, a

commis, en trois occasions différentes, trois autres meurtres de gardiens et de détenus. On ne peut le punir davantage. Cela revient à lui donner un permis de tuer.

• (1630)

Prenons un autre exemple. Lorsqu'un homme risque l'emprisonnement à vie pour un crime qu'il a déjà commis, pourquoi ne tuerait-il pas l'agent de police qui vient l'arrêter pour lui échapper? Sa punition serait la même de toute façon. Bref, il y a beaucoup de cas où la peine de mort est le seul moyen de dissuasion efficace.

J'irai plus loin. J'estime que la vie est une chose sacrée, et, pour cette raison, je crois que quiconque commet un meurtre prémédité et de sang-froid perd lui-même son droit à la vie et ne devrait pas être passible seulement d'une brève période d'emprisonnement. Pourrait-on obtenir le même résultat en envoyant un criminel en prison pour la vie? À l'heure actuelle, l'emprisonnement à vie va de quelques mois à quelques années. Mais s'il s'agissait d'un emprisonnement qui durerait effectivement toute la vie, son effet dissuasif, comme j'ai pu le constater dans cette enquête, ne serait jamais aussi fort que la peine de mort. La peine capitale est la seule punition irrévocable, c'est pour cela qu'elle inspire tant de crainte et qu'elle est la seule à avoir des chances de décourager les meurtriers.

Les autorités ne semblent pas d'accord sur l'efficacité de la peine de mort comme moyen de dissuader du crime. D'ordinaire, les chiffres qu'on cite sont vieux de plus de dix ans et semblent indiquer que l'absence ou la présence de la peine de mort n'influe aucunement sur le taux du meurtre. Pourtant, on a fait de nouvelles études depuis dix ans. Selon l'article de Isaac Ehrlich publié récemment dans *American Economic Review*, ces études indiquent que de 1933 à 1969, il aurait pu y avoir en moyenne 7 ou 8 meurtres de moins chaque année s'il y avait eu une exécution de plus par année.

Depuis six ans les meurtres dans l'État de New York ont augmenté de 60 p. 100. Avant l'abolition de la peine de mort dans cet État, près de 80 p. 100 de tous les meurtres commis étaient des crimes passionnels, c'est-à-dire des crimes où il existait des rapports quelconques entre la victime et le meurtrier. Maintenant, c'est le cas seulement de la moitié. Tant que la peine de mort existait, en général, seules les personnes motivées par la passion ne reculaient pas devant la menace de la peine de mort. Maintenant qu'il n'y a plus de peine de mort, ceux qui n'osaient pas commettre de meurtre, ceux qui ne sont pas motivés par la passion, n'ont plus peur de commettre des meurtres par cupidité. Le meurtre n'est plus un geste irrationnel et il l'est encore moins pour les jeunes pour lesquels il ne représente que quelques mois d'inconvénients.

Même si l'on suppose que l'aspect dissuasif de la peine de mort n'a pas été bien établi, il reste deux risques. Si l'on impose la peine de mort et que cela n'a pas d'effet dissuasif, on a peut-être ôté la vie à un meurtrier sans que cela ait de conséquences de dissuasion susceptibles d'épargner la vie de victimes futures. Si la société n'exécute pas le meurtrier et si l'exécution avait eu un effet dissuasif, cela veut dire que la société n'a rien fait pour épargner la vie d'un certain nombre de victimes. Entre les deux possibilités, je préfère de beaucoup exécuter le meurtrier, qui a prémédité et organisé son crime et l'a exécuté, plutôt que de risquer la vie de personnes innocentes qu'on aurait pu sauver.